

En réponse aux informations erronées sur le rendement des placements qui ont circulé récemment au sujet des régimes de retraite du secteur public administrés par Vestcor, veuillez consulter le communiqué suivant préparé par le conseil des fiduciaires du Régime de pension des enseignants du Nouveau-Brunswick (RPENB).

Le RPENB est un régime de retraite à prestations cibles, conçu pour être moins risqué que les régimes de retraite à prestations déterminées* typiques, dans le but d'assurer sa viabilité à long terme. Cette structure est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2014 et a été convenue par les parties gouvernantes du RPENB : la province du Nouveau-Brunswick et la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick.

*Pension Coalition NB a récemment publié une déclaration indiquant que les rendements des clients de Vestcor, y compris le RPENB, « se situe dans le quart inférieur » au cours des deux dernières années au Canada, selon un sondage publié par RBC. Il est très important de noter que le sondage à laquelle il est fait référence est composé de régimes de retraite à prestations déterminées (PD), et que la comparaison est inappropriée en raison de la différence de conception des régimes PD et des régimes à prestations cibles.

Le RPENB est géré de manière à assurer des prestations de retraite sûres dans la grande majorité des scénarios économiques. Il est également **soumis à des essais rigoureux annuels de la gestion des risques effectués par un actuaire indépendant, qui observe la santé financière du régime.** Les résultats de ces essais sont examinés par le conseil des fiduciaires du RPENB, puis déposés et examinés chaque année par le surintendant des pensions de la Commission des services financiers et des services aux consommateurs du Nouveau-Brunswick. Le RPENB a passé avec succès tous les essais annuels. Les résultats sont disponibles au www.vestcor.org/rpenb, sous la rubrique « Gestion du régime » et « Résultats financiers ».

En raison des considérations ci-dessus, la stratégie de placement du RPENB ne comporte pas autant de risques qu'un régime de retraite à prestations déterminées* typique. Par conséquent, les rendements annuels du RPENB, et des régimes similaires gérés par Vestcor, ont tendance à être inférieurs à ceux des autres types de régimes à prestations déterminées dans les périodes où les rendements des marchés boursiers sont plus élevés (comme en 2020 et 2019) et à être meilleurs dans les périodes où les marchés boursiers sont plus faibles (comme en 2018).

Le RPENB continue d'être dans une position de financement solide. Au 31 décembre 2020, le rendement annuel du portefeuille depuis la conversion en régime à prestations cibles (2014) était de 7,40 %, dépassant le taux requis de 5,80 % employé par l'actuaire indépendant. Cela correspondait à un actif de placement de 6,518 milliards de dollars. Les résultats au 30 juin 2021 seront publiés dans le bulletin des participants du RPENB d'automne 2021. Les exemplaires précédents des bulletins, distribués semestriellement, sont disponibles au www.vestcor.org/rpenb.

Le RPENB bénéficie également de faibles taux de frais d'administration et de gestion des placements, grâce à l'équipe locale de professionnels de l'administration des régimes et de la gestion des placements des caisses de retraite chez Vestcor. La création de Vestcor a permis d'obtenir des rendements de placement qui ont dépassé l'objectif de rendement à long terme du RPENB à un risque moindre, comme l'exige le régime. Ces rendements ont amélioré le taux de financement du RPENB et permis d'accorder un rajustement au coût de la vie (indexation) annuellement aux participants depuis la création du régime en 2014. Les rendements des placements à valeur ajoutée et les faibles coûts de Vestcor **profitent aux participants du RPENB.**

La transparence est de la plus haute importance pour votre conseil des fiduciaires. Des informations supplémentaires sont incluses dans les rapports annuels publiés et fournis aux participants au www.vestcor.org/rpenb, sous la rubrique « Gestion du régime » et « Rapports annuels ». L'édition 2020 sera publiée dans les semaines à venir. De plus, le conseil des fiduciaires organisera une **première assemblée d'information annuelle** le 13 octobre 2021 à 19h00. Vous êtes invité à vous inscrire à cet événement virtuel en visitant le www.vestcor.org/aai2021rpenb. Vous êtes également invité à soumettre toute question que vous pourriez avoir à l'avance ou pendant l'assemblée.

Liens rapides :

Site Web du RPENB www.vestcor.org/rpenb

Assemblée d'information annuelle 2021 du RPENB www.vestcor.org/aai2021rpenb

NBTPP | RPENB
c/o Vestcor
PO Box/C.P. 6000
Fredericton, NB E3B 5H1

1-800-561-4012
506-453-2296
info@vestcor.org